



Mmes Hidalgo, Pouyol, Benoit et Mr Spaenlé *se moquent* des agents en charge du grand âge

Plusieurs bonnes raisons de manifester devant le 5, Bd Diderot

le jeudi 27 février 2020 à 15 heures

Alors que les agents des **EHPAD** (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), du **SAAD** (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), du **SSIAD** (Service de Soins Infirmiers à Domicile), de l'**EIIE** (Equipe d'Intervention Inter-Etablissements) s'échinent, **la direction du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et la maire de Paris sont incapables de reconnaître le travail qu'ils effectuent** et d'ouvrir une négociation pour l'amélioration de leurs rémunérations.

Une délégation de l'intersyndicale a été reçue le 10 février 2020, par Mr Spaenlé directeur des Ehpads, puis le 13 février par Mme Benoit directrice générale adjointe.

Elle a demandé la transposition de la prime grand âge et de la prime d'attractivité au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Mr Spaenlé dit attendre les dispositions de la Mairie de Paris et essaye de gagner du temps **pour ne pas payer avant les élections municipales.** Après, tout reste incertain si aucun engagement n'est pris **maintenant.**

A ce jour, la direction n'a pas demandé à Mme Hidalgo de se positionner pour l'application des mesures « Buzyn ». Selon Mme Benoît directrice générale adjointe le courrier serait en cours de rédaction, mais ne nous sera pas communiqué !!!

Nous ne pouvons plus attendre les tergiversations malhonnêtes de la direction du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et de la Maire de Paris... Rien ne s'oppose au paiement de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) - 46€/mois perçue à l'AP pour les mêmes fonctions.

La CGT a demandé, dès le 31 janvier 2020 à la direction et à la vice-présidente du conseil d'administration, suite à la parution des deux décrets (prime grand âge et prime d'attractivité), de réunir instamment les organisations syndicales représentatives afin de trouver une solution de substitution pour les agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Pour la CGT, il ne peut pas y avoir une valorisation des fonctions des soignants dans la fonction publique hospitalière et rien au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Ne pas tenir compte de ces deux décrets, ne pas les adapter au Centre d'Action Sociale, c'est l'assurance d'une fuite prévisible d'aides-soignants et d'infirmiers vers l'AP/HP, dans un contexte où le CASVP peine déjà à recruter sur ces métiers (30 postes d'infirmiers et 30 postes d'aides-soignants sont vacants à ce jour).

L'attribution de la NBI (nouvelle bonification indiciaire) devient dès maintenant une mesure de justice sociale et une priorité absolue pour les agents des Ehpads.



Tous les agents du CASVP sont couverts par un préavis de grève sur toute la journée du 27 février 2020 **et n'ont aucune obligation de prévenir leur hiérarchie de leur intention d'être gréviste ou non.**

Tableau comparatif - Assistance Publique Hôpitaux de Paris et Centre d'Action Sociale pour les mêmes fonctions

	NBI	Prime Grand âge	Prime d'attractivité	Bonification retraite	CESU chèque emploi service garde d'enfant de 3 à 6 ans
Agents de l'AP/HP en Ehpad	46€/mois brut	118€/mois brut	940€/an brut	1 an tous les 10 ans	700€/an net
Agents du CASVP en Ehpad	0€	0€	0€	0	0€

La grève du 27 février 2020 a pour objectif d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées indissociables de l'amélioration des conditions de travail des professionnels, en exigeant de la mairie et de la direction qu'elles répondent à nos revendications :

- ▶ Application d'un agent par résident, tel que prévu par la Plan Solidarité Grand Age
- ▶ Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et des carrières

La CGT a saisi par courrier en date du 4/02/2020 tous les candidats à la Mairie de Paris sur la situation afin qu'ils se positionnent sur les mesures Buzyn et sur l'attribution de la NBI.

En attente, la revendication de la NBI pour les agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris au chevet des résidents reste une priorité absolue, notamment pour les agents sociaux des Ehpad qui sont à ce jour écartés des mesures Buzyn, alors qu'ils font bien fonction d'aide-soignant.

Quant aux agents-sociaux et aides-soignants exerçants dans le secteur de l'aide à domicile (service polyvalent d'aide et de soins à domicile et service d'aide et d'accompagnement à domicile), il s'avère qu'ils sont totalement oubliés des mesures Buzyn alors qu'ils sont les piliers de la prise en charge des personnes âgées dépendantes à domicile.



Je viens sur mon jour de repos, je viens pendant mon congé, je fais la grève si je travaille, je me mobilise !

**LES AGENTS DEMANDENT
MAINTENANT UNE JUSTE REDISTRIBUTION**